

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 22**  
**Séance du mardi 16 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 16 mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Mme Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 12
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 04
	Absents : 03

**Membres présents :** BONIFACI Jean-François, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, , PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

**Membres représentés :** BALDOVINI Antony (Pouvoir à Simon PAOLI), LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Laurence TADDEI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI)

**Membres absents :** BONY Sarah, CHEYNET Patrick, CORONA Jean

Date de la convocation : 10 mai 2023

Date d'exécution : 17 mai 2023

Date d'affichage : 24 mai 2023

**OBJET : CONCLUSION D'UNE PROMESSE DE BAIL SOCIÉTÉ AKUO ENERGY CORSE**

Le président rappelle que par délibération N° 2018 - 16 en date du 12 avril 2018, le conseil municipal avait autorisé la signature d'une promesse de bail emphytéotique d'une durée de 60 mois au profit de la SAS UMI représentée par Monsieur Stefanu VENTURINI qui souhaitait développer un projet de distillerie alimentée par cogénération ; la promesse de bail ayant été signée le 31 janvier 2019.

Il informe le conseil que par courrier en date du 15 février 2023, parvenu en mairie le 17 avril 2023, Monsieur VENTURINI a décidé de résilier de façon anticipée et sans indemnité la promesse de bail qui lui avait été consentie et de renoncer au bénéfice du contrat de bail correspondant.

Il expose à l'assemblée qu'une superficie d'environ 20 hectares à prendre sur la parcelle D.461 se trouve ainsi libérée, que sur cet espace, la société AKUO ENERGY CORSE se propose de réaliser une centrale photovoltaïque et que dans cette perspective, elle propose à la commune de signer une promesse de bail emphytéotique d'une durée de 60 mois.

Le loyer du bail qui serait consenti dans ce cadre s'établirait à 3500 € l'hectare et le loyer annuel ne saurait être inférieur à 70 000 €.

La société AKUO propose en outre différentes indemnités d'immobilisation dont le versement serait lié à l'avancement du projet :

- 20 000 € à la signature de la promesse de bail,
- 20 000 € à l'obtention du permis de construire,
- 20 000 € à la délivrance du certificat d'éligibilité du terrain d'implantation,
- 20 000 € lorsque le projet sera déclaré lauréat d'un appel d'offre.

Il est proposé au conseil d'approuver la promesse de bail qui lui est soumise et d'autoriser la signature de cet acte par le maire.

\* \* \*

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver la promesse de bail qui lui est soumise et d'autoriser la signature de cet acte par le maire.



**Délibération n° 2023 – 22 – CONCLUSION D'UNE PROMESSE DE BAIL SOCIÉTÉ AKUO ENERGY CORSE**

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire <b>Pouvoir à</b>	✓				
LUCIANI DOMINIQUE 1 <sup>er</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	✓				
TADDEI LAURENCE 2 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	✓				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	✓				
RAMAZOTTI JEANNE 4 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	✓				
CORONA JEAN 5 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>					
PAOLI SIMON Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	✓				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					
GIULY MARTIN Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	✓				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	✓				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	✓				
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal <b>Pouvoir à Simon PAOLI</b>	✓				 Simon PAOLI
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	✓				
BONY SARAH Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	✓				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	✓				 Marie-Ange PERGOLA
LUIGGI LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à D. VENTURINI</b>	✓				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	✓				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal <b>Pouvoir à Laurence TADDEI</b>	✓				 Laurence TADDEI

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,